

218C1809
FR0000060873-FS1063

9 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 novembre 2018, complété par un courrier reçu le 9 novembre, la société par actions simplifiée BDL Capital Management¹ (28 rue de Berri, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 novembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 985 524 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant autant de droits de vote, soit 7,01% du capital et 6,96% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS sur le marché.

¹ Détenue au plus haut niveau respectivement à hauteur de 50% par MM. Hugues Beuzelin et Thierry Dupont, lesquels ne détiennent directement aucune action MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS.

² Sur la base d'un capital composé de 28 338 654 actions représentant 28 523 907 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.